

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2024

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Ayant donné procuration : 1
- Votants : 13

Date de la convocation : 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 avril à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal place de l'hôtel de ville à Valence sur Baise, sous la présidence de Madame BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, Maire.

**PRESENTS** : BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, BRETTE GARCIA Béatrice, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, CAUBET Laure, BAGNAROSA Marie-Pierre, DUFFILLOL Mathieu, GUILLOT Aymeric, BERNAR Nathalie, POURQUET Christine, LANGUILLON Christophe

**ABSENTS EXCUSES** : THEVENOT Jean François, LUCY Anthony

**ABSENT** :

**ABSENT EXCUSE AYANT DONNÉ PROCURATION** : LECOQ Christian a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse

**SECRETAIRE** : LANGUILLON Christophe

**ORDRE DU JOUR** :

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 13 mars 2024**
  2. **Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024**
  3. **Vote du budget primitif 2024 de la Commune**
  4. **Vote du budget primitif 2024 du transport scolaire**
  5. **Vote du budget primitif 2024 du lotissement La Garenne**
  6. **Délibération sur l'attribution des subventions**
  7. **Compostage collectif – Détermination d'un emplacement**
  8. **Reversement – Charges forfaitaires de l'appartement situé 20, grande Rue à la Commune**
- Questions diverses**

*Madame le Maire de la Commune de Valence sur Baise ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.*

*Madame le Maire communique le nom des personnes qui ont donné procuration : LECOQ Christian à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse*

*Madame le Maire communique le nom des personnes qui sont excusés : THEVENOT Jean François, LUCY Anthony*

**Délibération n° 2024-030** : **RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

**Mise en accessibilité de bâtiments communaux** – Demande de subvention au Conseil Départemental du Gers au titre de la Dotation Départementale Rurale

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité**

**DECIDE** de rajouter le point ci-dessus à l'ordre du jour.

**Délibération n° 2024-031 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 2024**

Chaque membre du conseil municipal a reçu le procès-verbal de la dernière séance du 13 mars 2024. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 mars 2024.

**Délibération n° 2024-032 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE POUR L'ANNEE 2024**

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de maintenir les taux de 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.24 %
- Taxe Foncière Bâti : 60.17 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 114.58 %

**Délibération n° 2024-033: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la Commune présenté par Madame le Maire article par article :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 928 225.66 €	1 928 225.66
Section d'investissement	1 650 197.15 €	1 650 197.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 578 422.81 €</b>	<b>3 578 422.81 €</b>

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 de la Commune arrêté comme ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 928 225.66 €	1 928 225.66
Section d'investissement	1 650 197.15 €	1 650 197.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 578 422.81 €</b>	<b>3 578 422.81 €</b>

**Délibération n° 2024-034: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du transport scolaire présenté par Madame le Maire article par article :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	42 183.08 €	42 183.08 €
Section d'investissement	86 963.08 €	86 963.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 416.14 €</b>	<b>129 416.14 €</b>

Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 du transport scolaire arrêté comme ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	42 183.08 €	42 183.08 €
Section d'investissement	86 963.08 €	86 963.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 416.14 €</b>	<b>129 416.14 €</b>

**Délibération n° 2024-035 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU LOTISSEMENT LA GARENNE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du lotissement La Garenne présenté par Madame le Maire article par article :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	63 305.80 €	63 305.80 €
Section d'investissement	43 325.00 €	43 325.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 630.80 €</b>	<b>106 630.80 €</b>

Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 du lotissement La Garenne arrêté comme ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	63 305.80 €	63 305.80 €
Section d'investissement	43 325.00 €	43 325.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 630.80 €</b>	<b>106 630.80 €</b>

**Délibération n° 2024-036 : DELIBERATION SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter les différentes subventions qui seront versées dans le cadre des Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (article 65561) pour un montant de 3 353.00 €, et les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé (article 65748) pour un montant de 62 948 €.

Monsieur LAPEYRE Bernard, Conseiller Délégué et Président de l'Association du Castella, Monsieur PUYAL Jean-Pierre, Adjoint au Maire et Président de l'association « La Cavéa » sortent de la salle afin de ne pas participer au vote.

Les membres de la Commission des finances proposent d'attribuer et de verser une subvention dans le cadre des Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (article 65561) pour un montant de 3 353.00 € :

65541	Compensation charges territoriales	3 353,00 €
	Ass. Maires Ruraux du Gers (Cotisation)	105,00 €
	Territoire Energie Gers (Participation)	280,00 €
	Fonds d'Aide aux Jeunes (Conseil Départemental)	234,00 €
	Fonds de solidarité logement (Conseil Départemental)	234,00 €
	BINDOC et Santé (Centre de Gestion)	2 500,00 €

Les membres de la Commission des finances proposent d'attribuer et de verser les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé (article 65748) pour un montant de 62 948 €.

6574	Subventions fonctionnement aux organismes de droit privé	62 948,00 €				
	Amicale Sapeurs Pompiers	4 248,00 €			F.N.A.C.A.	520,00 €
	Amitiés et Loisirs	540,00 €			Hand-Ball Valencien	280,00 €
	Castella Théâtre	743,00 €			Judo	1 980,00 €
	Chasse	614,00 €			Jumelage Rixheim	815,00 €
	Comité des Fêtes	4 580,00 €			La ferme en scène	225,00 €
	Comité des Fêtes Ampèils	743,00 €			Les Motivés	700,00 €
	Entr'elles	80,00 €			Los Coolos	514,00 €
	Lous Petits	480,00 €			ANDES (Association Nationale des Elus du Sport)	115,00 €
	Pêche	305,00 €			Ass. de défense des hôpitaux publics	100,00 €
	Pétanque	230,00 €			C.A.U.E.	500,00 €
	Réveil Valencien	8 603,00 €			Croix Rouge	500,00 €
	La Cavéa	9 980,00 €			Coopérative scolaire (Voyage scolaire pour 52 enfants)	2 600,00 €
	Sauvegarde des remparts	300,00 €			Ecole numérique	45,00 €
	Société des Courses	450,00 €			F.A.L.E.P. Vacances Sociales	458,00 €
	Tennis	480,00 €			Jeunes agriculteurs du Gers	200,00 €
	V.C.G.B.	18 255,00 €			Restos du Cœur	400,00 €
	A.D.D.A. (Ass. Dép. du développements des Arts)	176,00 €			DFM 930	600,00 €
	A.D.P.L. (Association pour le dév. à la lecture)	229,00 €			Fondation du Patrimoine	120,00 €
	ADMIR (Aide à domicile en milieu rural)	234,00 €			Union Cycliste Condomoise	1 000,00 €

Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires. Avant de le mettre au vote, Madame le Maire précise qu'elle est en possession des différents bilans et demande de subventions des associations, puis elle le met aux voix.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention dans le cadre des Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (article 65561) pour un montant de 3 353.00 €, répartie comme indiqué ci-dessus

**DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé (article 65748) pour un montant de 62 948 €, répartie comme indiqué ci-dessus

**DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires à la dépense sur le Budget Primitif 2024 de la Commune

#### Délibération n° 2024-037 : DETERMINATION D'UN EMPLACEMENT POUR LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 31 janvier 2024, il avait été abordé l'obligation de trier les biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle rappelle également que, suite à un

questionnaire inséré dans le bulletin municipal, la mise en place d'un composteur collectif avait été la solution la plus demandée.

Par conséquent, lors de cette séance du conseil municipal, il avait été voté, à l'unanimité, la mise en place d'un composteur collectif au niveau de la Place des Pyrénées et qu'un contact serait pris avec Trigone pour cette réalisation.

Suite à une rencontre avec la personne en charge de ce dispositif à Trigone, il s'avère qu'il n'est pas opportun d'installer le composteur collectif au niveau de la Place des Pyrénées. Il est donc nécessaire de choisir un nouvel endroit.

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix. Monsieur Bernard LAPEYRE qui a accompagné la personne de Trigone précise que l'emplacement choisi, initialement, n'est pas assez grand et propose de les placer sur le parking qui a été créé en face l'aire de repos. Monsieur Aymeric GUILLOT trouve dommage car l'emplacement sur la place des Pyrénées était central dans le village. Concernant l'emplacement en face l'aire de repos, il trouve l'endroit est trop excentré et pense que les personnes ne s'y rendront pas. Madame Marie-Pierre BAGNAROSA propose de les installer près des containers derrière le jardin public, sur le boulevard du Nord. Monsieur Bernard LAPEYRE répond qu'il n'y a pas assez d'espace. Monsieur Jean-Pierre PUYAL précise que, quel que soit l'emplacement, il sera loin de quelques-uns. Monsieur Aymeric GUILLOT rajoute que ce dispositif serait un test et si cela fonctionnait on pourrait en installer un autre. Monsieur Jean-Pierre PUYAL approuve l'idée de Monsieur Aymeric GUILLOT avec l'installation d'un premier composteur collectif à un bout du village. Monsieur Aymeric GUILLOT propose de les installer au niveau de l'aire de repos, à côté de containers à poubelles afin que les personnes ne se déplacent qu'à un seul endroit. Madame Laure CAUBET répond que s'il est trop loin sur le parking en face l'aire de repos, il sera également trop loin sur l'aire de repos ; ou alors pourquoi déplacer les containers à poubelles sur ce parking. Monsieur Michel NOVARINI propose, pour un premier essai de les installer sur le parking en face l'aire de repos. Monsieur Aymeric GUILLOT propose l'autre côté de la salle des fêtes qui est inexploité. Monsieur Jean-Pierre PUYAL précise qu'il ne faudra bloquer l'accès du coin traiteur ni de la cuve à fioul. Après ce long débat, Madame le Maire propose de rencontrer, à nouveau, la personne de Trigone pour trouver un emplacement approprié.*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

**DECIDE** de rencontrer, à nouveau, la personne de Trigone pour trouver un emplacement

#### **Délibération n° 2024-038 : REVERSEMENT DES CHARGES FORFAITAIRES DE L'APPARTEMENT SITUÉ 20, GRANDE RUE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame PONZEVERA Florence, occupe le logement situé 20, Grande Rue, depuis le 1er Juin 2022.

Dans l'impossibilité de mettre en place un nouveau compteur EDF au nom du locataire, les charges de cet appartement concernant l'électricité doivent être prises en charge par le bailleur.

Par conséquent Madame le Maire propose qu'il soit voté le montant des charges forfaitaires qui lui incombent sur la période du 01 janvier 2024 au 29 février 2024, pour un montant de 318.72 € réparties comme suit :

- Electricité consommation : 314.20 €
- Electricité abonnement : 4.52 €

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de mettre en place un forfait à hauteur de 318.72 € à l'établissement de Madame PONZEVERA Florence, locataire de l'appartement, 20 Grande Rue correspondant aux différentes dépenses liées à son logement.

**Délibération n° 2024-039 : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS AU TITRE DE LA DDR**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé) il est prévu la mise aux normes « Handicap » et accessibilité des bâtiments communaux suivants : Salle Jacques BAURENS, le Castella, la Bibliothèque et le Centre d'Hébergement.

Dans le cadre de ces travaux, une demande de subvention avait été réalisée auprès du Conseil Départemental du Gers au titre de la DDR+. Or, après études des services du Conseil Départemental du Gers, il s'avère que la commune ne peut prétendre à la DDR+ mais à la DDR. De plus, sur l'estimation de l'ensemble des travaux réalisés sur les bâtiments, il ne faudra retenir que la partie qui concerne l'accessibilité.

L'ensemble des travaux (honoraires compris) avait été estimé à 141 682.35 € HT par le bureau d'études Sébastien BETBEZE. En prenant en compte les postes d'accessibilité, le montant des travaux subventionnables s'élèvent (honoraires compris) à 81 223.94 € HT.

Dans le cadre de l'accessibilité, Madame le Maire propose de demander une subvention au titre de la DDR (Dotation Départementale Rurale) à hauteur de 10 % de l'opération soit 8 122.39 €.

*Madame le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis elle le met aux voix.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DEMANDER** une subvention au titre de la DDR (Dotation Départementale Rurale) à hauteur de 10 % de l'opération soit 8 122.39 €

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
	Montant des travaux subventionnables	Montant demandé
DETR (40%)	141 682,35 €	56 672,94 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (10%)	81 233,95 €	8 122,39 €
CONSEIL REGIONAL (30%)	81 233,95 €	24 370,18 €
AUTOFINANCEMENT		52 516,84 €
<b>Total</b>		<b>141 682,35 €</b>

**QUESTIONS DIVERSES**

**Marie-Thérèse BROCA LANNAUD**

**Eclairage public sur la place de l'hôtel de Ville** : Madame le Maire précise qu'elle est en possession des différentes correspondances (mail) depuis le 15 mars pour régler le problème d'éclairage public sur la place de l'hôtel de ville. Par conséquent nous sommes dans l'attente de l'intervention de l'entreprise SPIE.

**Jeux Olympiques 2024** : Monsieur BALAGUER Gabriel, ébéniste charpentier à la retraite, en marge des jeux olympiques a réalisé, bénévolement 6 modules des anneaux olympiques qui seront peints par les jeunes du CIAS et seront installés aux ronds-points de la ville l'aire de camping-car, sur le balcon de la mairie. Monsieur Aymeric GUILLOT, dans le cadre de Terre de jeux, précise qu'il serait possible de faire la promotion de nos activités ou évènements liés aux Jeux Olympiques sur le site.

**Michel NOVARINI**

**Adressage et numérotage de la Commune** : Monsieur Michel NOVARINI précise que la réunion qui s'est tenue avec les habitants du hameau, dans le cadre de la dénomination des rues du hameau s'est très bien déroulée.

Avec une assistance d'environ 25 personnes toutes les rues du hameau, et quelques chemins aux alentours ont été nommés. Il fait part de quelques noms de rues qui ont été retenus. Monsieur Michel NOVARINI précise également qu'une réunion pour dénommer les chemins en campagne se tiendra le lundi 08 avril 2024 à 19h00 à la mairie où tous les conseillers municipaux sont invités. Néanmoins, une proposition a été faite à la réunion pour la dénomination des rues à Ampeils d'appeler la route de Vic-Fezensac, la route des Pyrénées. Monsieur Aymeric GUILLOT demande si cette dénomination concerne toute la Commune. Monsieur Michel NOVARINI lui répond que seuls les chemins en campagne sont concernés. Néanmoins, Madame le Maire proposera à la réunion de renommer le boulevard du Nord, le boulevard de RIXHEIM et la rue Voltaire, la rue Philippe LAUZUN, son ancienne habitation étant la PUV (Petite Unité de Vie) de l'Ehpad. Madame Marie-Pierre demande si l'on ne devrait pas demander un avis aux habitants. Madame le Maire répond que cela est possible, mais dans la rue Voltaire, il n'y a que la PUV et sur le boulevard du Nord, il y a 4 habitations. Monsieur Michel NOVARINI rajoute que lorsque les deux rues ont été nommées, rue Roger TOUJA et Gérard BARRERE et la rue Philippe DUFFILLOL, il n'avait pas été demandé l'avis aux habitants. Monsieur Mathieu DUFFILLOL répond qu'il n'y a pas d'habitations sur ces deux rues. Madame le Maire répond qu'il y a des entreprises mais également des habitations. Monsieur Aymeric GUILLOT demande si ces rues avaient déjà une nomination. Madame le Maire répond que la rue Roger TOUJA et Gérard BARRERE était auparavant le chemin du Livet.

*Madame Nathalie BERNAR quitte la séance à 21h00*

### **Laure CAUBET**

**Ampeils** : Lors de la réunion pour l'adressage, il a été évoqué l'emplacement pour la future citerne sur le hameau. Plusieurs propositions ont émergé de la réunion mais celle retenue est la proposition de la faire près du local de Los Coolos. Monsieur Michel NOVARINI s'y est rendu après la réunion, mais l'espace n'est pas assez grand. Monsieur Bernard LAPEYRE rajoute qu'il faut de la place autour pour permettre aux pompiers de s'approcher sans manœuvrer. Monsieur Michel NOVARINI répond qu'il y a la possibilité d'y brancher un tuyau. Il propose d'en installer au lieu-dit « Saint Martin » qui doit être à moins de 200 mètres du hameau où derrière le hangar qui appartient à Monsieur DUFFOUR. Madame Laure CAUBET propose de l'installer derrière le cimetière. Monsieur Jean-Pierre PUYAL demande si elle doit installer à proximité du hameau. Monsieur Michel NOVARINI Précise qu'il faut qu'elle soit à moins de 200 mètres du cœur du hameau. Madame le Maire propose de poser la question au SDIS pour une installation au lieu-dit « Saint Martin ».

### **Mathieu DUFFILLOL**

**Logements du Toit Familial** : Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande s'il y a eu des retours suite à l'article qui est passé sur la presse concernant les problèmes aux logements sociaux. Madame le Maire précise que certains travaux ont été réalisés, notamment le passage d'un hydrocureur pour déboucher les sanitaires dès le lendemain. Néanmoins, Madame le Maire précise que c'est un problème privé entre les locataires et le Toit Familial qui a réalisé l'ensemble des travaux. Elle rajoute que, concernant la fibre et la téléphonie, elle a signé une autorisation pour la mise en place de poteaux, sur le domaine public, pour amener la fibre et la téléphonie aux logements pour un coût de 10 000 €. Pour information, elle rajoute que l'enfouissement de ce réseau aurait coûté 50 000 €. Monsieur Mathieu DUFFILLOL regrette que ce projet, qui se voulait être un beau projet, soit réalisé avec autant de malheurs. Madame Béatrice BRETTE GARCIA précise que c'est l'image de Valence qui en ressort car les gens ne font pas la différence. Madame le Maire le regrette et précise qu'elle est intervenue au maximum pour le bien être des locataires.

**Sinistre sur la rue de la République** : De l'eau est rentrée par infiltration au moment des fortes précipitations chez une personne qui habite sur la rue de la République. Il a fait une déclaration à l'assurance et voudrait savoir où cela en est. Madame le Maire lui répond que nous avons déclaré le sinistre. Il faut que son assurance prenne contact avec notre assurance.

**Budget participatif** : Monsieur Mathieu DUFFILLOL rappelle que le comité des fêtes a lancé un projet sur le Budget Participatif Gersois pour équiper le coin traiteur de la salle des fêtes et qu'il serait opportun de voter pour ce projet afin qu'il se réalise. Monsieur Aymeric GUILLOT précise que le premier projet de chaque canton est sélectionné. Comme il faut voter pour 3 projets, il incite tout le monde pour voter pour le projet du comité des fêtes et deux autres projets hors canton.

### **Marie-Pierre BAGNAROSA**

**Bois des moines** : Madame Marie-Pierre BAGNAROSA demande ce qui avait été fait pour les arbres qui sont tombés dans le bois des moines. Madame le Maire précise que l'ONF, qui a en la gestion doit venir les marquer pour que l'on puisse les vendre.

### **Aymeric GUILLOT**

**750 ans de la Bastide** : La prochaine manifestation est prévue le 27 avril 2024 au complexe sportif et sera nommé « Valence l'Olympique ». Cinq associations sportives y participeront, le tennis, le hand-ball, les quilles et palets, le judo et le basket. L'idée générale sera de composer des équipes de 5 personnes (enfants et adultes) pour participer à certaines épreuves. Il y aura un podium par pratique sportive. Il espère qu'il y aura du monde. Il fait part de l'association du basket qui organise une manifestation, avec un marché aux produits régionaux. Sur ce même week-end alors que Monsieur Jonathan VIVES, président, avait participé à la première réunion. Il prendra contact avec lui. Monsieur Mathieu DUFFILLOL précise que lors de ce week-end, de nombreux jeunes, tous sport confondus devraient être en compétition (judo, tennis, basket...).

**Aire de jeux** : Monsieur Aymeric GUILLOT s'est rendu à l'aire de jeux et en convient que la balançoire ne peut être installée sur cette aire et que le meilleur endroit serait près du city-stade. Monsieur Jean-Pierre PUYAL pense également que le meilleur endroit serait près du city stade. Il y aurait un jeu pour les tous petits.

### **Bernard LAPEYRE**

**Salle Jacques Baurens** : Lors du week-end de pâques une manifestation s'est déroulée, dans le cadre du week-end des trophées organisée par le Comité Départemental de Basket du Gers. Il a été appelé samedi soir parce qu'il y avait les douches des vestiaires locaux et visiteurs qui étaient bouchées. Il s'est y rendu dimanche matin pour essayer de le déboucher. Un hydrocureur a été contacté pour les déboucher.

Lors de ce week-end, la porte d'entrée de la salle Jacques Baurens a été détériorée. Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande si la salle, à l'occasion de ce week-end est prêtée gracieusement ou louée. Madame le Maire répond qu'elle est prêtée. Par conséquent, Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande à ce que le comité départemental du Gers paie les réparations. De plus, il demande s'il y a un incident, est-ce que la mairie est responsable. Madame le Maire répond que si c'est le panneau de basket qui tombe sur la tête de quelqu'un, c'est la mairie qui est responsable sinon ils ont une responsabilité civile. Madame Laure CAUBET, demande si l'assurance du comité départemental ne pourrait pas intervenir. Un contact sera pris avec le Comité Départemental de Basket du Gers.

### **Jean-Pierre PUYAL**

**Archives Départementales** : Monsieur Jean-Pierre PUYAL informe le conseil que le responsable des archives départementales est venu rendre visite à la mairie pour voir le local des archives communales. Cette visite s'est très bien passée. Il est ressorti de cette visite que certaines archives n'ont pas à être gardées et il a donné la démarche à suivre pour détruire les archives concernées. Il faudra faire appel à une société qui détruira les papiers et qui réalisera un bordereau de destruction qui sera transmis à la préfecture.

**Expositions** : Une exposition sur le voyage scolaire réalisé par l'école élémentaire va être exposée à la demande de la directrice. Le vernissage se tiendra le 25 avril. Monsieur Aymeric GUILLOT en profite pour annoncer, le 03 mai, une causerie sur Valence au moyen âge préparée par Anaïs Comet.

L'exposition est axée sur l'olympisme au mois de juillet avec les différentes affiches des jeux olympiques et paralympiques fournies par le Conseil Départemental qui se tiendra la deuxième quinzaine de juillet. Une autre expo, également du Conseil Départemental qui vient de voir le jour dont le thème est « les Bleus dans les jeux » qui illustrent les différents exploits des athlètes français lors des jeux olympiques. Cette exposition sera visible la première quinzaine de juillet.

**Printemps des poètes** : Il fait part de critiques qui lui ont été faites sur le grand nombre de poèmes exposés. Il lui a été dit qu'un seul poème par panneau aurait suffi. Il a été répondu qu'il était impossible de juger de la sélection ou pas des textes à exposer.

**Fin de séance**

21h40